



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
AVIS PUBLIC
CHANGEMENT DE DATE TENUE DE SÉANCE DU CONSEIL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE : -

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge donne par la présente l'avis que nous sommes dans l'obligation de changer la date pour la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Ignace-de-Stanbridge, initialement prévue le 3 octobre 2022 dans le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de 2022.

Le conseil par la résolution 2022.09154 change la date de la séance pour le **MARDI 4 OCTOBRE 2022**. La séance sera tenue au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge et débutera à 19h30.

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE VINGTIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Sophie Bélair Hamel
Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sophie Bélair Hamel, directrice générale/greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil CE VINGTIÈME JOUR DE SEPTEMBRE deux mille vingt-deux entre neuf et dix-huit heures.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE VINGTIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Sophie Bélair Hamel
Directrice générale/ Greffière-trésorière